

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020

DÉCISION N° 2020 / 107 / EOLIEN MEDITERRANEE / 2

PROJETS DE PARCS EOLIENS FLOTTANTS EN MER MEDITERRANEE

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-1 et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé en date du 16 juillet 2020, de Madame Barbara POMPILI, Ministre de la Transition Ecologique,
- vu sa décision n°2020/92/EOLIEN MEDITERRANEE/1 du 29 juillet 2020, décidant de l'organisation d'un débat public pour les projets de parcs éoliens flottants en mer méditerranée,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC est désignée comme présidente de la commission particulière en charge de l'animation du débat public éolien Méditerranée

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO